Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2024/0086(COD)

31.1.2025

AVIS

de la commission des affaires étrangères

à l'intention de la commission du commerce international

sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil portant attribution d'une assistance macrofinancière au Royaume hachémite de Jordanie
(COM(2024)0159 – C9-0146/2024 – 2024/0086(COD))

Rapporteur pour avis: Malik Azmani

PA_Legam

AMENDEMENTS

La commission des affaires étrangères présente à la commission du commerce international, compétente au fond, ce qui suit:

Amendement 1

Proposition de décision
Considérant 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
(2) Depuis ***2011***, la Jordanie a entrepris une série de réformes politiques qui visent à renforcer la démocratie parlementaire et l'état de droit. Une Cour constitutionnelle et une commission électorale indépendante ont été créées, tandis que le Parlement jordanien a voté un certain nombre de lois d'importance majeure, telle que la loi électorale et la loi sur les partis politiques ainsi que d'autres textes sur la décentralisation et les collectivités locales. Des dispositions législatives améliorant l'indépendance de la justice et les droits des femmes ont été adoptées.	(2) Depuis ***2021***, la Jordanie a entrepris une série de réformes politiques qui visent à renforcer la démocratie parlementaire et l'état de droit. Une Cour constitutionnelle et une commission électorale indépendante ont été créées, tandis que le Parlement jordanien a voté un certain nombre de lois d'importance majeure, telles que la loi électorale et la loi sur les partis politiques ainsi que d'autres textes sur la décentralisation et les collectivités locales. Des dispositions législatives améliorant l'indépendance de la justice et les droits des femmes ont été adoptées. ***La mission européenne d'observation des élections en Jordanie a pris note des élections parlementaires inclusives et bien organisées qui se sont tenues le 10 septembre 2024 dans le contexte de la modernisation politique initiée par le Roi en 2021. Il est essentiel que l'Union continue de soutenir la paix en Jordanie et fasse tout ce qui est en son pouvoir pour préserver le modèle jordanien unique de représentation ethnique et religieuse afin de garantir une représentation légitime de ces groupes.***

Amendement 2

Proposition de décision
Considérant 3

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
(3) L'économie jordanienne a considérablement souffert de conflits prolongés dans la région, notamment en Syrie voisine, et plus récemment en Israël/Gaza et en mer Rouge. Depuis le début de la guerre en Syrie, l'économie jordanienne a fait face à un afflux massif de réfugiés syriens, qui a accru la pression sur les finances publiques, les services publics et les infrastructures. Outre l'instabilité régionale, les défis macroéconomiques et budgétaires liés à la pandémie de COVID-19 en 2020 et 2021, l'évolution des prix des matières premières à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, la forte exposition aux fluctuations des échanges commerciaux et l'augmentation des coûts d'emprunt pour les marchés émergents à l'échelle mondiale ont continué de peser sur l'économie jordanienne. En conséquence, la Jordanie a connu une contraction de son économie en 2020, suivie d'une lente reprise économique, le chômage ayant fortement augmenté en 2020 et demeurant élevé, et de nouveaux besoins budgétaires et de financement extérieur sont apparus.	(3) L'économie jordanienne a considérablement souffert de conflits prolongés dans la région, notamment en Syrie voisine, et plus récemment en Israël/Gaza et en mer Rouge. Depuis le début de la guerre en Syrie, l'économie jordanienne a fait face à un afflux massif de réfugiés syriens, qui a accru la pression sur les finances publiques, les services publics et les infrastructures. ***L'incertitude qui règne actuellement en Syrie ne fait qu'exacerber l'instabilité déjà extrêmement préjudiciable à la Jordanie. La Jordanie accueille environ 1,3 million de réfugiés, ce qui en fait l'un des pays comptant le plus grand nombre de réfugiés par habitant.*** Outre l'instabilité régionale, les défis macroéconomiques et budgétaires liés à la pandémie de COVID-19 en 2020 et 2021, l'évolution des prix des matières premières à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, la forte exposition aux fluctuations des échanges commerciaux et l'augmentation des coûts d'emprunt pour les marchés émergents à l'échelle mondiale ont continué de peser sur l'économie jordanienne. En conséquence, la Jordanie a connu une contraction de son économie en 2020, suivie d'une lente reprise économique, le chômage ayant fortement augmenté en 2020 et demeurant élevé, et de nouveaux besoins budgétaires et de financement extérieur sont apparus. ***En outre, d'importants problèmes structurels entravent la croissance économique, en particulier en ce qui concerne le développement du secteur privé. Des difficultés telles qu'un environnement commercial défavorable et une rigidité du marché du travail n'ont toujours pas été surmontées.***

Amendement 3

Proposition de décision
Considérant 4 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
	(4 bis) L'Union reconnaît le rôle central de la Jordanie dans la promotion de la stabilité régionale et la médiation des conflits, en particulier dans un contexte de tensions accrues. L'assistance macrofinancière proposée vise à aider la Jordanie à conserver son rôle positif dans la région. Dans ce contexte, et compte tenu du fait que la Jordanie est l'un des principaux partenaires de l'Union dans la région, il est impératif que la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) approfondissent et renforcent encore le partenariat UE-Jordanie, de sorte à améliorer la coopération.

Amendement 4

Proposition de décision
Considérant 21

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
(21) L'octroi de l'assistance macrofinancière de l'Union devrait être subordonné à la condition préalable que la Jordanie respecte des mécanismes démocratiques effectifs – reposant notamment sur le pluralisme parlementaire – et l'État de droit, et garantisse le respect des droits de l'homme. En outre, l'assistance macrofinancière de l'Union devrait avoir pour objectifs spécifiques une efficacité, une transparence et une responsabilisation accrues dans le domaine de la gestion des finances publiques en Jordanie, et la promotion de réformes structurelles destinées à soutenir une croissance durable et inclusive, la création d'emplois et ***l'assainissement budgétaire***. Tant le respect des conditions préalables précitées que la réalisation de	(21) L'octroi de l'assistance macrofinancière de l'Union devrait être subordonné à la condition préalable que la Jordanie respecte des mécanismes démocratiques effectifs – reposant notamment sur le pluralisme parlementaire – et l'État de droit, et garantisse le respect des droits de l'homme. En outre, l'assistance macrofinancière de l'Union devrait avoir pour objectifs spécifiques une efficacité, une transparence et une responsabilisation accrues dans le domaine de la gestion des finances publiques en Jordanie, et la promotion de réformes structurelles destinées à soutenir une croissance durable et inclusive, la création d'emplois***, ainsi que l'assainissement*** et ***les politiques budgétaires***. Tant le respect des conditions

ces objectifs devraient faire l'objet d'un suivi régulier par la Commission et le SEAE.	préalables précitées que la réalisation de ces objectifs devraient faire l'objet d'un suivi régulier par la Commission et le SEAE***, puis d'un rapport au Parlement européen. L'Union devrait encourager les efforts de la Jordanie visant à diversifier son économie et à la rendre durable, en particulier dans des secteurs tels que les énergies renouvelables, la technologie et les services numériques, afin de réduire sa dépendance à l'égard du tourisme et des exportations de produits chimiques et de renforcer sa résilience à long terme.***

Amendement 5

Proposition de décision
Considérant 27

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
(27) L'assistance macrofinancière de l'Union devrait être subordonnée à des conditions de politique économique, qui doivent être arrêtées dans un protocole d'accord. Afin d'assurer des conditions de mise en œuvre uniformes et pour des raisons d'efficacité, la Commission devrait être habilitée à négocier ces conditions avec les autorités jordaniennes sous la supervision du comité composé des représentants des États membres, conformément au règlement (UE) nº 182/2011. En vertu dudit règlement, il convient, en règle générale, d'appliquer la procédure consultative dans tous les cas autres que ceux prévus dans ledit règlement. Compte tenu de l'impact potentiellement important d'une assistance d'un montant supérieur à 90 millions d'EUR, il convient d'appliquer la procédure d'examen aux opérations dépassant ce seuil. Compte tenu du montant de l'assistance macrofinancière apportée par l'Union à la Jordanie, il convient d'appliquer la procédure d'examen à l'adoption du protocole d'accord ainsi qu'à toute réduction,	(27) L'assistance macrofinancière de l'Union devrait être subordonnée à des conditions ***claires et mesurables*** de politique économique***, ainsi que de démocratie, d'état de droit et de droits de l'homme***, qui doivent être arrêtées dans un protocole d'accord. Afin d'assurer des conditions de mise en œuvre uniformes et pour des raisons d'efficacité, la Commission devrait être habilitée à négocier ces conditions avec les autorités jordaniennes sous la supervision du comité composé des représentants des États membres, conformément au règlement (UE) nº 182/2011. En vertu dudit règlement, il convient, en règle générale, d'appliquer la procédure consultative dans tous les cas autres que ceux prévus dans ledit règlement. Compte tenu de l'impact potentiellement important d'une assistance d'un montant supérieur à 90 millions d'EUR, il convient d'appliquer la procédure d'examen aux opérations dépassant ce seuil. Compte tenu du montant de l'assistance macrofinancière apportée par l'Union à la Jordanie, il convient d'appliquer la procédure

suspension ou annulation de l'assistance.	d'examen à l'adoption du protocole d'accord***, y compris des critères de référence clairs et mesurables pour évaluer la mise en œuvre de chaque tranche,*** ainsi qu'à toute réduction, suspension ou annulation de l'assistance.

Amendement 6

Proposition de décision
Article 2 – paragraphe 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
2. La Commission et le Service européen pour l'action extérieure contrôlent le respect de cette condition préalable pendant toute la durée de l'assistance macrofinancière de l'Union.	2. La Commission et le Service européen pour l'action extérieure contrôlent le respect de cette condition préalable pendant toute la durée de l'assistance macrofinancière de l'Union***, dans le cadre d'un processus transparent auquel des tiers indépendants peuvent contribuer de manière significative. La Commission et le SEAE font également rapport, régulièrement et par écrit, au Parlement européen et au Conseil sur le respect de la condition préalable visée au paragraphe 1.***

Amendement 7

Proposition de décision
Article 3 – paragraphe 2

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
2. Les conditions visées au paragraphe 1 ont notamment pour but de renforcer l'efficience, la transparence et la responsabilisation des systèmes de gestion des finances publiques de la Jordanie, y compris pour l'utilisation de l'assistance macrofinancière de l'Union. Lors de l'élaboration des mesures, les avancées réalisées en matière d'ouverture réciproque des marchés, le développement d'un commerce équitable et fondé sur des règles	2. Les conditions visées au paragraphe 1 ont notamment pour but de renforcer l'efficience, la transparence et la responsabilisation des systèmes de gestion des finances publiques de la Jordanie, y compris pour l'utilisation de l'assistance macrofinancière de l'Union. ***Il s'agit notamment, pour le gouvernement jordanien, de publier des rapports réguliers et détaillés sur l'utilisation des fonds, précisant les dotations pour les***

et d'autres priorités de la politique extérieure de l'Union sont aussi dûment pris en considération. La Commission ***suit*** régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs.

secteurs clés tels que les soins de santé, l'éducation et les infrastructures, et de garantir l'accès du public à ces informations. Lors de l'élaboration des mesures, les avancées réalisées en matière ***de services publics et*** d'ouverture réciproque des marchés, le développement d'un commerce équitable et fondé sur des règles et d'autres priorités de la politique extérieure de l'Union***, y compris celles qui ont trait à la démocratie, à l'état de droit et aux droits de l'homme,*** sont aussi dûment pris en considération. La Commission ***et le SEAE suivent*** régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs ***et les communiquent au Parlement européen***.

Amendement 8

Proposition de décision
Article 4 – paragraphe 4

Texte proposé par la Commission	*Amendement*
4. Lorsqu'il n'est pas satisfait aux conditions visées au paragraphe 3, premier alinéa, la Commission suspend provisoirement ou annule le versement de l'assistance macrofinancière de l'Union. En pareil cas, elle informe le Parlement européen et le Conseil des motifs de la suspension ou de l'annulation.	4. Lorsqu'il n'est pas satisfait aux conditions visées au paragraphe 3, premier alinéa, la Commission suspend provisoirement ou annule le versement de l'assistance macrofinancière de l'Union. En pareil cas, elle informe le Parlement européen et le Conseil des motifs de la suspension ou de l'annulation ***et des étapes suivantes***.

ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LE RAPPORTEUR POUR AVIS A REÇU DES CONTRIBUTIONS

Conformément à l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur, le rapporteur pour avis a reçu des contributions des entités ou personnes suivantes pour l'élaboration de l'avis:

Entité et/ou personne
Commission européenne - DG ECFIN
Cour des comptes européenne
Ambassadeur de Jordanie auprès de l'UE
Membre du comité royal de modernisation du système politique en Jordanie

La liste ci-dessus est établie sous la responsabilité exclusive du rapporteur pour avis.

Lorsque des personnes physiques sont identifiées dans la liste par leur nom, leur fonction ou les deux, le rapporteur pour avis déclare avoir soumis aux personnes physiques concernées l'avis du Parlement européen relatif à la protection des données nº 484 (https://www.europarl.europa.eu/data-protect/index.do), qui définit les conditions applicables au traitement de leurs données à caractère personnel et les droits liés à ce traitement.

PROCÉDURE DE LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Titre	Assistance macrofinancière au Royaume hachémite de Jordanie
Références	COM(2024)0159 – C9-0146/2024 – 2024/0086(COD)
Commission(s) compétente(s) au fond	INTA
Avis émis par Date de l'annonce en séance	AFET 25.4.2024
Rapporteur(e) pour avis Date de la nomination	Malik Azmani 14.10.2024
Date de l'adoption	30.1.2025
Résultat du vote final	+: 54 –: 11 0: 6
Membres présents au moment du vote final	Mika Aaltola, Lucia Annunziata, Petras Auštrevičius, Jordan Bardella, Dan Barna, Wouter Beke, Robert Biedroń, Ioan-Rareş Bogdan, Marc Botenga, Grzegorz Braun, Sebastião Bugalho, Danilo Della Valle, Özlem Demirel, Elio Di Rupo, Michael Gahler, Geadis Geadi, Giorgos Georgiou, Raphaël Glucksmann, Bernard Guetta, Rima Hassan, Rasa Juknevičienė, Sandra Kalniete, Łukasz Kohut, Rihards Kols, Andrey Kovatchev, Vilis Krištopans, Nathalie Loiseau, Claudiu Manda, David McAllister, Sven Mikser, Francisco José Millán Mon, Arkadiusz Mularczyk, Leoluca Orlando, Kostas Papadakis, Tonino Picula, Nacho Sánchez Amor, Andreas Schieder, Alexander Sell, Villy Søvndal, Davor Ivo Stier, Sebastiaan Stöteler, Stanislav Stoyanov, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Michał Szczerba, António Tânger Corrêa, Marta Temido, Cristian Terheş, Riho Terras, Hermann Tertsch, Pierre-Romain Thionnet, Sebastian Tynkkynen, Reinier Van Lanschot, Roberto Vannacci, Hilde Vautmans, Harald Vilimsky, Željana Zovko
Suppléants présents au moment du vote final	Malik Azmani, Engin Eroglu, Sandra Gómez López, Evin Incir, András László, Ana Catarina Mendes, Hans Neuhoff, Nicolás Pascual de la Parte, Tineke Strik, Ingeborg Ter Laak, Matej Tonin, Ivaylo Valchev, Isabel Wiseler-Lima, Milan Zver
Députés visés à l'art. 216, par. 7, du règlement intérieur présents au moment du vote final	Catarina Vieira

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

54	+
ECR	Geadis Geadi, Rihards Kols, Arkadiusz Mularczyk, Cristian Terheş, Ivaylo Valchev
PPE	Mika Aaltola, Wouter Beke, Ioan-Rareş Bogdan, Sebastião Bugalho, Michael Gahler, Rasa Juknevičienė, Sandra Kalniete, Łukasz Kohut, Andrey Kovatchev, David McAllister, Francisco José Millán Mon, Nicolás Pascual de la Parte, Davor Ivo Stier, Michał Szczerba, Ingeborg Ter Laak, Riho Terras, Matej Tonin, Isabel Wiseler-Lima, Željana Zovko, Milan Zver
PfE	András László
Renew	Petras Auštrevičius, Malik Azmani, Dan Barna, Engin Eroglu, Bernard Guetta, Nathalie Loiseau, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Hilde Vautmans
S&D	Lucia Annunziata, Robert Biedroń, Elio Di Rupo, Raphaël Glucksmann, Sandra Gómez López, Evin Incir, Claudiu Manda, Ana Catarina Mendes, Sven Mikser, Tonino Picula, Nacho Sánchez Amor, Andreas Schieder, Marta Temido
The Left	Özlem Demirel, Rima Hassan
Verts/ALE	Leoluca Orlando, Villy Søvndal, Tineke Strik, Reinier Van Lanschot, Catarina Vieira

11	-
ECR	Sebastian Tynkkynen
NI	Grzegorz Braun, Kostas Papadakis
PfE	Jordan Bardella, Vilis Krištopans, Sebastiaan Stöteler, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci, Harald Vilimsky

6	0
ESN	Hans Neuhoff, Alexander Sell, Stanislav Stoyanov
The Left	Marc Botenga, Danilo Della Valle, Giorgos Georgiou

Légende des signes utilisés:
+ : pour
- : contre
0 : abstention